



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 59 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le Québec traverse actuellement une période de contrôle des dépenses, qui se traduit notamment par un désinvestissement significatif dans le secteur de l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE les commissions scolaires sont touchées au premier chef par ces restrictions budgétaires et, par conséquent, d'importants choix doivent être faits par celles-ci, notamment en ce qui a trait à leurs dépenses;

CONSIDÉRANT QUE sept commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin ont voté, le 9 décembre dernier, une résolution faisant augmenter le nombre de membres du comité exécutif de six à dix membres, faisant passer leur enveloppe salariale de 206 380 \$ à 224 142 \$;

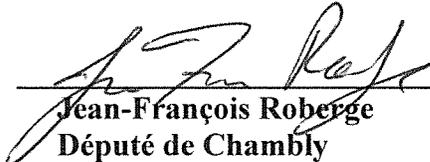
CONSIDÉRANT QUE le même soir, le Conseil des commissaires a voté une résolution visant à répartir l'enveloppe salariale de façon à ce que le salaire de base de chaque commissaire augmente de 18,7%, pour une période de huit mois, soit du 2 novembre 2014 au 30 juin 2015;

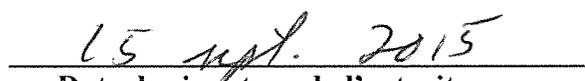
CONSIDÉRANT QUE la commissaire à l'éthique de la Commission scolaire a réprimandé sa présidente pour avoir dénoncé publiquement la situation alors qu'elle a voté contre les deux résolutions;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin que la Commission scolaire Marie-Victorin revienne sur lesdites résolutions, afin d'éviter une hausse inopportune de l'enveloppe salariale des dirigeants de la Commission scolaire.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Jean-François Roberge
Député de Chambly


Date de signature de l'extrait